

# 17 MARS

## *L'organisation décentralisée de la République, à Versailles*

Le Parlement s'est réuni en Congrès à Versailles le 17 mars 2003 pour voter la modification du cadre constitutionnel de l'action des collectivités locales. À la suite de ce vote, l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de la V<sup>e</sup> République est désormais ainsi rédigé : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »

[ 8 ]



# [ Instantanés ]

